



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE
RÈGLEMENT INTITULÉ :**

**PROJET DE RÈGLEMENT NO 1206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 1035 AFIN
DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5
643 177.**

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 1035 afin de fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption du projet de règlement numéro 1206, à la séance du 11 avril 2022, tiendra une assemblée publique de consultation le 16 mai 2022 à compter de 19h, au Centre communautaire situé au 165 avenue Centrale Nord, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

Le règlement vise à:

- Fixer la ligne des hautes eaux du lac Elgin

QU'AU cours de la séance du conseil municipal du 16 mai 2022, la mairesse (ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

QUE ce projet de règlement est aussi accessible en ligne pour consultation publique sur le site web de la municipalité.

Lien vers le site web :

<https://stratford.quebec/avis-publics/>

DONNÉ À STRATFORD
CE 1^{er} JOUR DE MAI 2022

William Leclerc Bellavance
William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STRATFORD

RÈGLEMENT N° 1206

RÈGLEMENT N° 1206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1035 AFIN DE CHANGER LE ZONAGE DES LOTS 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le Règlement de zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil désire changer le zonage des lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177 en raison d'un projet de développement résidentiel;

ATTENDU QUE le conseil désire inclure ces lots à la zone villégiature contiguë;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification au règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement ainsi que sa présentation ont dûment été donnés à la session du conseil du 14 mars 2022;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage n° 1035 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

La carte intitulée Plan de zonage milieu rural numéro STR-ZON-4 est modifiée afin d'inclure les lots 5 643 313, 5 643 312, 5 643 191, 5 643 290, 5 643 190 et 5 643 177 à la zone Vill-10.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Stratford ce XX 2022

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	14 mars 2022
Adoption du premier projet de règlement :	11 avril 2022
Assemblée publique de consultation :	
Adoption du deuxième projet de règlement :	
Avis public de demande d'approbation référendaire	
Adoption du règlement :	
Certificat de conformité :	
ENTRÉE EN VIGUEUR :	

Avant modification



Après modification

